

Image not found or type unknown



Convocation article 723 du CPP

Par **Limpiencka**, le **05/06/2016** à **21:14**

Bonjour,rrnrJ'ai purgé une peine de 4 mois de prison ferme, 6 mois de peine ammenagee et 8 mois de conditionnel. Depuis 1 an je ne suis plus en conditionel et je n'ai comis aucune infraction. rnrnMais j'ai reçu une convocation de la part du TGI pour être entendu sur la possibilité de beneficier d'un ammenagement de peine.rnrnEst ce que je vais encore devoir aller en prison? J'ai fait tout ce que je devais faire et je n'ai rien a me reprocher. Savez vous pourquoi je reçois ce courrier? Je suis très inquiet.rnrnMerci d'avance pour vos lumières,